

**PÔLE OPERATIONNEL
DIRECTION DES GRANDS TRAVAUX**

**Pôle intermodal
Fermeture du puits de jour**

Marché n° 07218U

Avenant n° 1

Entre les soussignés

Monsieur Vincent Feltesse, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, autorisé aux fins du présent acte par délibération n° du Conseil de Communauté du 17 juillet 2008 et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 BORDEAUX Cedex,

d'une part,

et

Monsieur Cédric ROUDE, agissant en premier lieu, au nom de la société GTM inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 428 569 214, en qualité de directeur de Centre ouvrage d'art – génie civil, domicilié Espace Mérignac Phare – rue F. de Lesseps BP 20093 33697 Bordeaux cedex , et en second lieu en qualité de mandataire du groupement GTM / BTPS ATLANTIQUE.

d'autre part,

Il a tout d'abord été rappelé que :

La Communauté urbaine de Bordeaux a confié le marché de travaux n° 07218U correspondant à la fermeture du puits de jour du parc de stationnement du pôle intermodal de Pessac, au groupement GTM / BTPS ATLANTIQUE pour un montant de 212 900 € HT soit 254 628,40 € TTC.

Les travaux portent notamment sur la démolition de la dalle qui entoure le puits de jour, afin que la couverture de celui-ci soit parfaitement installée. Selon les plans du parc de stationnement la dalle avait une épaisseur de 0,25 m.

Or, il s'avère que la dalle est d'une épaisseur de 0,90m ce qui nécessite la mise en œuvre de moyens très supérieurs à ceux qui étaient prévus.

De plus pour rattraper des problèmes de niveau et assurer l'étanchéité de l'ouvrage il s'avère nécessaire de construire des murets en béton armé avec relevés d'étanchéité, le long de l'ouvrage SNCF et en périphérie de la grille de ventilation.

Le coût de ces travaux imprévus s'élèvent à 45 710 € HT, soit une augmentation de 21,5 % du montant initial du marché

Il a ensuite été dit et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les variations de quantité de certains postes détail estimatifs et les prix nouveaux nécessaires à la réalisation des travaux.

ARTICLE 2 : VARIATIONS DES QUANTITES

Les prix dont les quantités ont variées sont les suivants :

Prestations	n° prix	unité	quantités initiales	quantités modifiées	prix unitaires HT	total initial HT	total modifié HT	écart
Clôture provisoire	4	m	100	200	32,00	3 200,00	6 400,00	3 200,00
Démolition béton armé	11	m ³	90	64,80	100,00	9 000,00	6 480,00	-2 520,00
Pré dalles	15	m ²	160	110	93,00	14 880,00	10 230,00	-4 650,00
Protection étanchéité	19	m ²	250	200	24,00	6 000,00	4 800,00	-1 200,00
Grilles aération	21	m ²	26	23	820,00	21 320,00	18 860,00	-2 460,00
Total								-7 630,00

Le nouveau détail quantitatif estimatif est joint en annexe 1

ARTICLE 2 : PRIX NOUVEAUX

Les prix nouveaux, dont les définitions sont jointes en annexe 2, sont les suivants :

Prestations nouvelles	n° prix	unité	quantités	prix unitaires HT	Total
relevés béton armé h 0,70 m côté OA SNCF	PN 1	ml	19,50	657	12 811,50
relevés béton armé h 0,35 m en périphérie grille ventilation	PN2	ml	21,50	451,00	9 696,50
Bande soline au droit des relèves sur bâtiments existants	PN4	ml	26,00	110,00	2 860,00
Plus value pour démolition des dalles épaisseur 90 cm	PN5	m ³	25,20	1110,00	27 972,00
Total					53 340,00

ARTICLE 4 : AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Pou r la Communauté Urbaine
Le Président

Pour le groupement GTM / BTPS